



Commune de CONDE SUR VIRE

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

RAPPEL SYNTHETIQUE DES GENERALITES RISQUE MAJEUR

Le risque majeur, plus communément appelé catastrophe a deux caractéristiques essentielles

- 1/ - sa gravité, lourde à supporter par les populations, voir les Etats (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement)
- 2/ - sa fréquence, si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

Et pourtant, pour le risque naturel notamment, on sait que l'avenir est écrit par le passé

LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone , avec des hauteurs d'eau variable . Si elles contribuent au maintien de la biodiversité et à la qualité des paysages **les inondations** peuvent néanmoins selon leur intensité et leur durée, être à l'origine de dommages importants pour les personnes et pour leurs biens.

C.1 - LE RISQUE D'INONDATION DANS LA COMMUNE :

Il est dû principalement par l'augmentation du débit du cours d'eau de la Vire provoquées par des pluies importantes et durables.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- a-/ l'intensité et la durée des précipitations
- b-/ La surface et la pente du bassin versant : Plus le bassin versant est étendu et plus la quantité d'eau ruisselée rejoignant le lit de la rivière est importante.

C.2 - L'HISTORIQUE DES PRINCIPALES INONDATIONS :

Les crues historiques connues sont pour la plupart générées par des cumuls pluvieux importants établis pendant plusieurs mois, suivis d'un événement plus intense sur quelques jours. La saturation des sols, très importante, ne permet plus l'absorption des pluies lors de l'arrivée de l'événement plus intense.

Les eaux drainées par le bassin versant rejoignent alors rapidement LA VIRE pour y générer des débits importants.

Débit de pointe zone de Condé sur Vire

CRUE	Période de retour	Amont Précorbin	Aval Précorbin
1965	7	155	165
1980	8	162	172
1990	41	241	255
1995	27	220	233
projet	100	287	303

La vitesse moyenne de la montée des eaux constatée au niveau de la zone inondable est de :

L'amplitude de la montée des eaux au Pont de Vire a été de ::

- de 0.30 cm entre le 29/12/94, 12h00 et le 30/12/94 16h15.
- de 1.23 m entre le 22/01/95, 11h30 et le 26/01/95 18h25 .

Lors des précédentes inondations, les secteurs plus particulièrement concernés ont été :

- Compagnie laitière européenne – Inondation parties basses de l'usine
- RD 86 - abords ruisseau du Hamel.
- Abords Pont RD53 –Ancienne distillerie – submersion de la chaussée
- Risques usine et habitations.
- Menuiserie Vaudru
- Station d'épuration
- Rue Raymond brûlé,
- Le Moulin de vire

C.3 – L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Certaines de ces inondations ont fait l'objet d'une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Type catastrophe	Début le	Fin le	Arrête du	Sur le J.O
Tempête	15.10.1987	16.10.1987	22.10.1987	24.10.1987
Inondations	11.02.1990	17.02.1990	14.05.1990	24.05.1990
Inondations	01.07.1994	01.07.1994	28.10.1994	20.11.1995
Inondations	17.01.1995	31.01.1995	06.02.1995	08.02.1995
Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain	25.12.1999	29.12.1999	29.12.1999	30.12.1999

C.4.1 la connaissance du risque :

- Elaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vire (P.P.R.I) en décembre 2003.
- Ce dossier comprend trois cartes :

La carte des aléas : elle définit les zones inondées par la crue centennale (La crue centennale est la crue de référence, celle-ci est susceptible de se produire une fois tous les cents ans).

La carte des enjeux : elle définit la vulnérabilité du site en fonction des constructions, de l'activité et de la fréquentation.

La carte du zonage réglementaire : C'est le résultat du croisement des deux cartes.

Un règlement d'application :

Les zones rouges : inconstructibilité sauf exceptions indiquées dans le règlement, (car elles sont des zones très exposées et présentent des risque pour les personnes et les biens).

Les zones oranges : inconstructibilité (pour protéger les champs d'expansion des crues).

Les zones bleues : Constructibilité réglementée.

C.4.2 La surveillance :

Sur la Vire, rivière où le risque d'inondation est important, l'observation du niveau des eaux et les prévisions d'évolution sont effectuées par le service des crues (SADC) de la direction départementale de l'équipement à partir des services de la météorologie et de mesures hydrologiques relevées dans des stations d'observation. (Plan Départemental d'Annonces des Crues de la Vire).

Une surveillance est effectuée également par les services publics (police municipale, sapeurs-pompiers de la commune et direction départementale de l'équipement).

C.4.3 la mitigation :

Le nettoyage des rives, ainsi que l'élagage sont effectués par la direction départementale de l'équipement

Aménagement après inondations de 1995 d'un talus bordant la route de Giéville face à la compagnie laitière européenne

C.4.4 Les dispositions d'aménagement et d'urbanisme :

La commune de Condé sur Vire est concernée par un PPR inondation (Dossier consultable auprès de la mairie de la commune).

Le plan de prévention du risque d'inondation de la Vire établie à la suite après enquête d'utilité publique ayant eu lieu en décembre 2003.

Les éléments du PPR sont repris dans le plan local d'urbanisme de la commune et sont opposables aux tiers.

C.6 – LES MESURES DE POLICE ET DE SAUVEGARDE

C.6.1 l'alerte :

ALERTE :

Le maire accuse réception de la mise en état d'alerte aux crues de la vire transmis par la Préfecture.

- Il alerte les riverains concernés par les moyens suivants :
 - Haut-parleur (véhicule de la police municipal)
 - Téléphone.
 - Déplacement du personnel communal, des sapeurs pompiers.

Hébergement - Secours :

Salle condé Espace : 2A route de Villeneuve - 600 places – **Tél :** 02.33.06.71.40

Salle communale : 2 place Auguste Grandin – 230 places – **Tél :** 02.33.57.79.54

Gymnase : rue du Focq – 500 places - **Tél :** 02.33.05.48.13

C.6.2 les fréquences radio :

L'information sur les risques d'inondation est diffusée par la radio locale

RADIO-MANCHE : 100.2 Mhz

- **Radio Bleu Basse-Normandie CAEN : 102.6 Mhz**

C.6.3 Plan communal de sauvegarde (PCS) :

- Plan d'action communal en cours d'élaboration

C.7 – L'AFFICHAGE DES RISQUES ET DES CONSIGNES :

C 7.1 le plan d'affichage :

Approuvé par délibération du conseil municipal en date du 4 juillet 2006.

Système de panneau d'affichage à menu déroulant situé à l'accueil de la mairie de Condé sur Vire .

Panneau d'affichage de la commune situé sur la place de la Mairie (face à la médiathèque).

Affichage dans les locaux destinés à l'exercice d'une activité industrielle (compagnie laitière européenne)

C.7.2 Les consignes particulières à respecter

CONDUITE A TENIR

A V A N T

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde tenus à votre disposition à la mairie,
Mettre meubles, objets, matières et produits au sec,
Amarrer les cuves - Garer les véhicules.

P E N D A N T

Dans le cas d'une inondation non brutale

A L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX, VOUS DEVEZ

Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations : Pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts

Couper l'électricité et le gaz : Pour éviter l'électrocution ou explosion

Monter dans les étages avec eau potable et vivres : Pour attendre les secours dans les meilleures conditions : papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, (Penser à changer les piles tous les ans) vêtements chauds, *vos médicaments

Écouter la radio Pour connaître les consignes à suivre

Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités -

Fermer le bâtiment et Prenez vos papiers d'identité et si possible

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

Ne pas téléphoner : Pour libérer les lignes pour les secours

Ne pas aller à pied ou en voiture Vous iriez au devant du danger dans une zone inondée

Dans le cas d'une inondation brutale A L'ARRIVÉE DES EAUX, VOUS DEVEZ :

Fuir **IMMÉDIATEMENT** en prenant vos papiers d'identité Réagir très vite

Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches Pour être hors de portée du danger

Ne pas revenir sur vos pas - Pour éviter d'être emporté

Signaler votre présence si vous êtes isolé - Pour être repéré par les équipes de secours

GARDEZ VOTRE CALME, LES SERVICES DE SECOURS SONT PRÊTS À INTERVENIR

A P R È S

Évaluer les dégâts et les dangers - Informer les autorités - Se mettre à disposition des secours - Aérer et désinfecter les pièces - Chauffer dès que possible

Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

C.7.3 Les repères des plus hautes eaux connues (PHEC) :

- 1-/ Rue de l'Angle
- 2-/ Pont de vire (rue Raymond Brûlé)
- 3-/ Route de Giéville
- 4-/ Lieudit le Moulin
- 5-/ Route de l'angle
- 6-/ « La Beslinière »

C.8 – LA CARTOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE CONDE SUR VIRE :

- Cartographie des zones inondables :
- Cartographie des servitudes : PPRI
- Emplacement des repères de crues

C.9 - LES CONTACTS :

- Mairie de condé sur vire , place Auguste Grandin **02.33.77.87.33** (pendant heures d'ouverture).
- Messieurs les adjoints
- Brigadier de police municipale : **06.76.22.13.88**
- Subdivision de l'équipement : **02.33.77.43.10**
- Service départemental d'incendie et de secours : **02.33.72.10.10 (18)**
- Centre opérationnel gendarmerie : **17**
- Site Internet : Prim.net

C.10 – POUR EN SAVOIR PLUS :

La vigilance météorologique

Une carte de "vigilance météorologique" est élaborée 2 fois par jour à 6h00 et 16h00 et attire l'attention sur l'éventualité d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Site internet de Météo-France : www.meteofrance.com

Le niveau de vigilance vis-à-vis des conditions météorologiques à venir est présenté sous une échelle de 4 couleurs et qui figurent en légende sur la carte :

Niveau 1 (Vert) → Pas de vigilance particulière.

Niveau 2 (Jaune) → Etre attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus ; se tenir au courant de l'évolution météo.

Niveau 3 (Orange) → Etre très vigilant : phénomènes météos dangereux prévus. Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes.

Niveau 4 (Rouge) → Vigilance absolue : phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

Pour mieux anticiper le risque inondation, une carte de « vigilance crue » est en ligne depuis le 12 juillet 2006, accessible sur internet (www.vigicrues.ecologie.gouv.fr) Elle affecte aux cours d'eau surveillés par l'Etat (dont la Vire) une couleur indiquant leur niveau de danger potentiel. Elle est complétée par un bulletin pouvant comporter des conseils de comportement. Actualisée 2 fois par jour, voire d'avantage en cas de crise, ces documents sont accessibles au grand public.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet de la commune : conde-sur-vire.com

D.I.C.R.I.M

MEMOIRE PHOTOGRAPHIQUE

DES INONDATIONS DE 1995

**SUR LA COMMUNE DE
CONDE-SURVIRE**
